

Vidéosurveillance : une mise en place dangereuse pour tous les salariés !

Avec les premiers jours de septembre d'étranges machines se sont invitées dans les espaces communs. Au plafond des boules dotées d'un œil inquisiteur et au sol des objets rutilants, s'éclairant parfois de multiples signaux lumineux posés devant un bon nombre d'ascenseurs et de couloirs de circulation. Eh non, il ne s'agit pas d'une opération de décoration ratée ! Ce sont les premiers outils de vidéosurveillance (autrement dénommée vidéo-protection par la direction) et de contrôle d'accès qui seront étendus à tous les espaces publics de la maison de la radio.

Les instances (CHSCT, CE) ont, en septembre 2015, donné un avis négatif sur ces installations coûteuses qui, liées à un effectif insuffisant des agents d'accueil et sécurité, ne sont en aucun cas des éléments de protection, contrairement à ce que prétend la direction. C'est la présence humaine, par son rôle préventif et la possibilité d'une intervention rapide, qui garantit cette sécurité. Les élu-es ont également rappelé que les dispositifs de vidéosurveillance et de contrôle d'accès doivent, selon la loi, garantir la vie privée des personnes.

Cette première vague de caméras et portiques montre une nouvelle fois que la direction a été sourde à ces mises en garde. Ce sont les agents d'accueil et sécurité qui en sont les premières victimes :

- **Les postes de travail des agents d'accueil et sécurité travaillant dans le hall sont filmés en permanence.**

Contrairement au Code du Travail (article L1121-1) et aux engagements pris lors de la présentation du projet aux instances, les postes de travail des agents d'accueil et sécurité ne seront pas floutés et seront ainsi exposés en permanence aux caméras, avec possibilité de zoom depuis la salle de contrôle. La direction annonce que le matériel acheté ne dispose finalement pas de cette possibilité de floutage. **Cela est inadmissible !**

- **Pas d'engagement sur une formation qualifiante**

Les agents d'accueil et sécurité, conscients du caractère sensible de cette vidéosurveillance, de la nécessité impérieuse que soient respectées la vie privée et les libertés individuelles et collectives, ont demandé une formation qualifiante permettant de manipuler ce nouvel outil en toute connaissance de son utilisation et du cadre juridique. La direction refuse de s'engager sur cette question et n'a dispensé qu'un malheureux jour de formation pour chacun-e !

- **Temps de présence devant le mur d'image allongé à 6 heures**

Alors qu'il était prévu qu'un-e salarié-e reste au plus 2 heures d'affilée devant le mur d'images dans la salle de contrôle, la durée de présence dans cette salle de contrôle a été portée à 6 heures.

- **Pas d'engagement sur les effectifs**

Alors que des négociations avaient été ouvertes sur toutes ces questions ainsi que sur les effectifs indispensables à l'activité de la délégation accueil et sécurité, la direction a décidé de les interrompre unilatéralement pour mettre en place le système de vidéosurveillance et de contrôle d'accès dans des conditions inadmissibles.

Les salarié-es du service accueil et sécurité refusent cette attitude autoritaire et dangereuse et demandent la réouverture immédiate des négociations.

Paris, le 8 Septembre 2016.